

## Fiche Profil de Poste

**Circonscription : STRASBOURG V**

**Libellé du poste : Conseiller(e) Pédagogique de Circonscription**

### 1. Définition du poste et des missions :

*Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il contribue au pilotage de la circonscription, et plus particulièrement à l'accompagnement pédagogique et à la formation des équipes de REP+ et de REP, dans l'objectif d'améliorer les gestes professionnels des enseignants et les résultats des élèves. Il sera amené à suivre plus particulièrement le plan français.*

*Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.*

*Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs des écoles, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier (T1 et T2). Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.*

*Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.*

#### Animation et formation :

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines didactiques et pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC ;
- Il contribue à l'élaboration du plan de formation et à l'animation des formations spécifiques des enseignants de REP+, inscrites dans le cadre des 18 demi-journées de décharge d'enseignement. Il assure avec son collègue le suivi du plan à l'aide de l'application nationale GAIA ;
- Il accompagne des dispositifs spécifiques du Ministère : il participe à l'accompagnement individuel et collectif des enseignants en classe dédoublée (formations, observations en classe, échanges) ;
- Il est référent du plan français et assure son déploiement et sa mise en œuvre ;
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des animations pédagogiques de la circonscription ; il participe aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés ; il conçoit et diffuse des ressources pédagogiques ;
- Il participe à des actions départementales.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles : Le conseiller pédagogique assiste, avec son collègue, les équipes d'école dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets REP et REP+, projets d'écoles, des programmations de cycle et d'école. Il peut être amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles.

Suivi des élèves : Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves.

Suivi des enseignants : Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier (T1, T2, contractuels) ou qui sont en situation de difficulté professionnelle (enseignants titulaires et PES ou M2 alternants avec un protocole renforcé).

#### Missions liées à la valence EPS

- Le conseiller pédagogique favorise et facilite la pratique de l'éducation physique et sportive dans les trois cycles. Cela suppose une expertise et des compétences dans ce domaine, d'ordre pédagogique, didactique et réglementaire. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et s'assure de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action départemental (PAD) au sein de la circonscription ;
- Il impulse et suit des dispositifs nationaux : savoir nager, savoir rouler à vélo, Génération 2024, 30 min d'activité physique quotidienne, semaine du sport scolaire, semaine olympique et paralympique,...
- Il aide à la planification et l'organisation de rencontres sportives de circonscription ;
- Il assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les structures sportives, des procédures d'agrément des intervenants bénévoles, notamment pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (natation). Il informe tous les intervenants du cadre réglementaire de l'EPS dans les classes.
- Il est le référent pour les sorties scolaires.

Instruction dans la famille : il accompagne avec son collègue, l'IEN dans la mise en œuvre du contrôle de l'instruction dans la famille.

### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- Maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- Capacités et un goût pour le travail en équipe ;
- Capacités d'organisation et d'analyse ;
- Sens de la médiation et de la coopération ;
- Capacités d'autoformation, de développement professionnel et d'analyse réflexive
- Disponibilité

**3. Conditions de recrutement** : Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter aux épreuves.

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspectrice de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.